COMMENT VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

1 | Créez votre accès à SOLTéA via Net-Entreprises sur :
https://www.net-entreprises.fr

2 | Recherchez notre établissement à l'aide d'un des éléments suivants :
ESAT Porte Océane | Siret: 775 700 628 004 87
ESAT La Lézarde | Siret: 775 700 628 001 98
IMPRO La Renaissance | Code UAI : 0761919Y | Siret: 775 700 628 000 24

3 | Affectez et validez le versement de votre solde de la Taxe d'Apprentissage sur l'une des deux campagnes de répartition à partir du 26 Mai jusqu'au 21 Octobre 2026 (de préférence avant le 21 Aout 2026)
À noter : le fléchage des fonds se fait en pourcentage.

4 | En parallèle, informez la Ligue Havraise de votre soutien par mail :
siege@liguehavraise.com

Répartition à effectuer avant le 21 Octobre 2026 (de préférence avant le 21 Aout 2026)

Ligue havraise
POUR L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Ligue Havraise - Siège social
120 rue de la Pique en Mare - 76620 Le Havre
assosecretariat@liguehavraise.com - 02 35 42 49 95

@liguehavraise

www.liguehavraise.fr

La Ligue Havraise est adhérente de
Unapei

Ligue havraise
POUR L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

2026

TAXE APPRENTISSAGE

Participez activement à la formation professionnelle des personnes en situation de handicap



LA TAXE D'APPRENTISSAGE, UN LEVIER DE FINANCEMENT INDISPENSABLE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES AU SEIN DE LA LIGUE HAVRAISE

TROIS RAISONS DE SOUTENIR LA LIGUE HAVRAISE

1 **Une insertion professionnelle sur mesure**
La Ligue Havraise prépare les personnes en situation de handicap à une insertion professionnelle réussie. Grâce à l'IMPRO La Renaissance et à ses deux ESAT (Porte Océane et La Lézarde), elle développe des apprentissages adaptés aux capacités de chacun, garantissant leur autonomie et leur intégration sociale. Plus de 320 jeunes et travailleurs handicapés bénéficient ainsi chaque année d'un accompagnement personnalisé vers et dans l'emploi.

2 **Des équipements adaptés à la réalité économique**
Votre contribution permet d'équiper nos établissements avec des outils en phase avec les besoins du marché. Ces investissements assurent à nos jeunes et travailleurs handicapés des conditions optimales d'apprentissage et de travail, répondant aux exigences actuelles et futures du monde professionnel.

3 **Un engagement concret pour l'inclusion**
En versant votre solde de taxe d'apprentissage à la Ligue Havraise, vous soutenez l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap et la professionnalisation des établissements. De même, vous facilitez l'intégration de ces personnes à la vie professionnelle, vous multipliez leur chance d'adaptation, de prise d'autonomie et leur offrez les clés d'une insertion sociale réussie.

À QUOI SERT LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

En 2025, les fonds ont permis de créer le Café inclusif de la Bibliothèque Oscar Niemeyer, où « **les Apprentis Gourmands** » découvrent le travail, apprennent à accueillir et servir, gagnent en confiance et construisent leur parcours professionnel.

QUELQUES CHIFFRES

2 associations
3 entreprises adaptées
26 établissements et services
+700 professionnels
+2 000 personnes suivies et reconnues en situation de handicap

PROCÉDURE DE COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

La taxe d'apprentissage est composée de deux parts :

- **la part principale, dont le taux est de 0,59 %,** de la masse salariale brute 2024, destinée au financement de l'apprentissage.
  (déclarée mensuellement via la DSN et prélevée par l'URSSAF (ou la MSA)

- **le solde, correspondant à un taux de 0,09 %** destiné au financement des formations initiales, technologiques et professionnelles.
  (déclarée annuellement en avril, via la DSN et prélevée par l'URSSAF (ou la MSA)

PROCÉDURE DE RÉPARTITION DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Ce solde est réparti aux établissements et formations que l'organisation souhaite soutenir.

Pensez à choisir le ou les établissements bénéficiaires sur la plateforme de la Caisse des Dépots et Consignations, la plateforme SOLTEA via une connexion à Net-Enteprises sur l'une des deux campagnes de répartition.

Les **ESAT** et l'**IMPRO** de la Ligue Havraise sont éligibles à recevoir ce solde.

COLLECTE



RÉPARTITION

